

Enfance

Handicap

# Parents «aidants», on peut vous aider

↘ L'allocation journalière de présence parentale (AJPP)  
est faite pour vous

Vos besoins

Nos solutions





## C'est quoi ?

Une aide versée par la Caf ou la MSA à un parent qui s'occupe de son enfant en situation de handicap, gravement malade ou victime d'un accident, et qui nécessite des soins contraignants et sa présence soutenue.



## Pour qui ?

Un parent qui a réduit ou cessé son activité (emploi, recherche d'emploi...) pour s'occuper de son enfant de moins de 20 ans.



## Combien ?

Une aide versée pendant 310 jours maximum sur une période de 3 ans. L'AJPP est calculée en fonction du nombre de jours ou de demi-journées pris, multiplié par le montant du SMIC net journalier, dans la limite de 22 jours par mois.

**Pour tout savoir  
et faire votre demande :**

 [urls.fr/kWo219](https://urls.fr/kWo219)

